



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4070112

N/REF : 17/06/2024 9H20 C:002640 I:31670
V/REF : E22625
V/Email reçu le Lundi 17/06/2024 à 9H20

SELON DEVIS N° 4060020

V/REF.IMM. 7071

IMMEUBLE : PORTE DE SAONE
PLACE LOUISE MICHEL
BOULEVARD BURDEAU
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

ALLIADE HABITAT
Service sinistres
Centre de Paiement
173 AVENUE JEAN JAURES-CS30407
69364 LYON CEDEX 07

Dardilly, le 16 Juillet 2024

Référence Marché: Lot 13-Ag.Beauj.Val de Saône

LOCALISATION : ALLEE 25 PL LOUISE MICHEL - PC

MOTIF : Votre accord sur notre devis n° 4060020 du 17/06/2024 d un montant de

Donneur d'ordre : Mme C. TOGNINI

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Rénovation parties communes

TRAVAUX REALISÉS LE 08/07/2024 SUITE A VOTRE ACCORD SUR LE DEVIS 4060020 FAISANT SUITE A DES DEGRADATIONS DANS LE HALL D'ENTRÉE DE L'ALLÉE 25 ET A NOTRE CONTROLE DES INSTALLATIONS.
TRAVAUX CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE DEUX BOUTONS POUSSOIRS DANS LE HALL D'ENTRÉE ET LA REPRISE FIXATION D'UN BAES ARRACHÉ AU DESSUS DE LA PORTE.

SOUS LE PORCHE D'ENTRÉE TRAVAUC CONCERNANT LA REPRISE DES ALIMENTATIONS ECLAIRAGE ET LA FOURNITURE ET POSE DE DEUX LUMINAIRES TYPE HUBLOT LED ANTIVANDAL IK10 SUITE AUX ANCIENS POINTS LUMINEUX QUI ONT ÉTÉ ARRACHÉS.

SUITE AU REMPLACEMENT DES LUMINAIRES ET AU TEST DES INSTALLATIONS, LES LUMINAIRES NE FONCTIONNENT PAS CAR ECLAIRAGE SUR LA LIGNE D'ECLAIRAGE EXTERIEUR QUI EST EN DEFAUT D'ISOLEMENT ET QUI ENTRAINE LA DISJONCTION DES INSTALLATIONS.

OBSERVATIONS : FP LCOMPTER Email envoyé le 16/07/24 à 08H06 Mme C. TOGNINI

SUITE AU REMPLACEMENT DES LUMINAIRES ET AU TEST DES INSTALLATIONS, LES LUMINAIRES NE FONCTIONNENT PAS CAR ECLAIRAGE SUR LA LIGNE D'ECLAIRAGE EXTERIEUR QUI EST EN DEFAUT D'ISOLEMENT ET QUI ENTRAINE LA DISJONCTION DES INSTALLATIONS.
IL SERAIT NECESSAIRE DE PREVOIR UNE RECHERCHE DE PANNE COMPLETE SUR



Travaux d'électricité
Rénovation- Dépannages
Courants forts - courants faibles
contact@ames-electricite.fr

FACTURE N° 4070112

LE CIRCUIT ECLAIRAGE EXTERIEUR AFIN DE POUVOIR REMETTRE LES
INSTALLATIONS ECLAIRAGE EXTERIEUR EN SERVICE.
SUITE VU AVEC LE GARDIEN, IL NOUS A DIT QUE L'INSTALLATION ECLAIRAGE
EXTERIEUR N'AURAIT JAMAIS FONCTIONNÉE.

=====			
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	P.U. HT	
1,00	EL0010-Ft Dépl. délai Interv.> 4h	35,87	35,87
1,50	EL1200-H.MO Reprsie ligne ecl-fix BAES	39,34	59,01
2,00	EL0100-Rempl.Bouton Pouss Simpl Encastre	16,21	32,42
2,00	EL1315-FP.Hubl.LED 14W/1000L sans détect	236,33	472,66
TOTAL H.T.			599,96
T.V.A. a 10,00%			59,99
TOTAL T.T.C.En EURO			659,95

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN

1706 - 0920

SERVICE SINISTRES
173 Avenue Jean Jaurès

69007 LYON

Emetteur : MME TOGNINI Catherine

SARL AMES ELECTRICITE
12 CHEMIN DES GORGES
69570 DARDILLY

Prestation Parties Communes

Travaux : REFECTION ELECTRICITE SUITE VANDALISE, à réaliser entre le 17/06/2024 et le 17/07/2024

Votre contact : MEBARKI Mohamed (0698482659)

SELON DEVIS N° 4060020

RESIDENCE PORTE DE SAONE (ALH 7071 SAO2 25LM)
25 PLACE L.MICHEL
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE

	H.T. (€)	Quantité	Montant HT(€)	Taux TVA
ELF - .Electricite	599,96	1,00	599,96	10,00 %

ALH / 7071 RESIDENCE PORTE DE SAONE - 25 PLACE L.MICHEL 69400
VILLEFRANCHE SUR SAONE

Total HT (10,00)	599,96 €
Total TVA 10,00 %	60,00 €

Virement CE

30 jours réception fact. (*)

(*) Sauf si le contrat prévoit une procédure de constatation de la conformité des prestations.

Total HT	599,96 €
Total TTC	659,96 €

Veillez adresser votre facture dans les 15 jours suivant la réalisation des travaux, en indiquant la date d'exécution et la référence de notre commande, à l'adresse suivante :

Alliade Habitat
Centre de paiement
173 avenue Jean Jaurès CS 30407
69364 LYON cedex 07

Le responsable de l'entreprise destinataire de cette commande s'engage à appliquer les **principes généraux de prévention** conformément à l'article L230-2 du code du travail.

Il s'engage également à :

- ☞ Avoir les qualifications nécessaires à l'exécution de la prestation
- ☞ Evaluer les risques et commenter à ses salariés les mesures de préventions
- ☞ Mettre en œuvre les protections collectives et individuelles ainsi que les signalisations appropriées, en privilégiant les protections collectives
- ☞ Utiliser des matériels sûrs et contrôlés (certification ou attestation de type CE)
- ☞ Evacuer quotidiennement les déchets par ses propres moyens

Il est rappelé que toute co-activité est interdite dans les logements vacants ou occupés.

En cas de **danger, accident ou incident**, il devra alerter les services de secours (18 ou 112) et informer i Alliade Habitat au 04-72-89-22-22, ou à défaut, l'ordonnateur de la commande.

- ☞ Assurer la sécurité des biens et des personnes dans son périmètre d'intervention
- ☞ Ne rejeter aucun produit polluant dans les réseaux
- ☞ Respecter les interdictions de fumer
- ☞ Interdire à ses salariés la consommation d'alcool lors de l'intervention
- ☞ Si la nature des travaux nécessite la mise au point d'un Plan de Prévention des Risques, à ne pas commencer l'exécution avant la signature du PPR